



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 novembre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation de financement pour un programme de pays de courte durée**

Sierra Leone

Résumé

Le présent document contient une recommandation concernant le financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires, du programme de pays de la Sierra Leone d'une durée de deux ans, qui vise à soutenir des activités nécessaires à l'élaboration d'un programme de pays de longue durée. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 5 448 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 10 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins spéciales, pour la période 2002-2003.

* E/ICEF/2001/12.

** Les chiffres indiqués dans le présent document sont finals et tiennent compte des soldes non dépensés au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 2000. Ces chiffres figurent dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et par des fonds supplémentaires (E/ICEF/2001/P/L.73).



Données de base^a

(1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, 0-18 ans)	2,2
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	316
TMI (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	180
Insuffisance pondérale (% modérée et grave) (2000)	27
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	..
Taux d'alphabétisation (% hommes/femmes) (2000)	51/23
Taux d'inscription dans l'enseignement primaire (% net, garçons/filles) (2000)	43/40
Pourcentage des élèves de première année atteignant la cinquième année	..
Accès à l'eau potable (%) (2000)	57
Vaccins du programme élargi de vaccination (PEV) financés par le Gouvernement (%)	0
PNB par habitant (dollars des États-Unis)	130
Enfants d'un an ayant reçu la série complète de vaccins contre les maladies suivantes :	
Tuberculose (%)	73
Diphtérie/coqueluche/tétanos (%)	22
Rougeole (%)	62
Poliomyélite (%)	61
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	30

^a Ces statistiques sont extraites du rapport sur les « Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants : statistiques mises à jour », publié sous forme de supplément au rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les enfants : Examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3); elles peuvent donc différer des données contenues dans le corps du présent document.

La situation des enfants et des femmes

1. La situation des enfants sierra-léonais est parmi les plus précaires au monde. On trouve dans le pays l'indicateur du développement humain le plus bas (0,252), l'espérance de vie la plus courte (37,9 ans), un taux de mortalité infantile de 170 pour 1 000 naissances vivantes et un taux de mortalité des moins de 5 ans de 286 pour 1 000 naissances vivantes. Les cas de malnutrition y sont nombreux, 27 % des enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale et 34 % d'un retard de croissance. Le taux de mortalité maternelle est estimé à 1 800 pour 100 000 naissances vivantes, et 86 % des femmes enceintes souffrent d'anémie. Le paludisme, les maladies diarrhéiques, les affections respiratoires aiguës, la rougeole, la malnutrition et les maladies évitables par la vaccination restent les principales causes de morbidité et de mortalité parmi les moins de 5 ans. Il est préoccupant de constater que bien que le VIH/sida, qui touche 6 % de la population, se propage rapidement, il reste un phénomène largement méconnu, la moitié des femmes sierra-léonaises ignorant encore les données essentielles concernant le virus et le syndrome. Et il est peu probable que cette situation s'améliore véritablement dans la mesure où 42 % des enfants d'âge scolaire seulement sont inscrits à l'école et environ 70 % de la population est analphabète. On estime que 82 % de la population

vit dans la pauvreté, ce qui place les enfants et les femmes dans une situation encore plus précaire. La guerre a porté un coup sévère aux services de base, endommageant, selon les estimations, 60 % des 740 centres de santé et un tiers des 2 200 écoles primaires du pays. En outre, la plupart des écoles et des centres de santé manquent de personnel qualifié.

2. L'échec de l'accord de paix conclu en 1999 entre le Gouvernement sierra-léonais et le Revolutionary United Front (RUF) (Accord de paix de Lomé) et la reprise des combats en mai 2000 avaient entraîné, jusqu'à récemment, une suspension de l'acheminement de l'aide humanitaire dans de vastes zones du nord et de l'est du pays. On estime qu'environ la moitié du territoire, où vivent approximativement un million de personnes, ne présenterait pas des garanties de sécurité suffisantes en raison de la présence d'éléments du RUF. La situation sur le plan de la sécurité est cependant stable depuis la signature d'un accord de cessez-le-feu en novembre 2000. En outre, on recense plus de 400 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 400 000 réfugiés à l'étranger.

3. Le nombre d'adultes et d'enfants s'inscrivant dans des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion a considérablement diminué depuis la crise de mai 2000. On estime que sur les 45 000 combattants du RUF, des forces de défense civile de l'ex-armée sierra-léonaise et des autres groupes paramilitaires, 12 % étaient des enfants. Au total, ce sont 2 700 enfants soldats qui ont été démobilisés.

4. L'économie a commencé à se redresser, en partant, il est vrai, d'un niveau fort bas. Le projet de budget présenté par le Gouvernement pour 2001 tablait sur une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 3,8 % en 2000, bien que l'insécurité ait ralenti la reprise des activités dans le secteur agricole. En 2000, le taux d'inflation est tombé de 36 % à 4,2 %. Le montant de la dette extérieure s'élèverait à 1,2 milliard de dollars, soit 285,8 % du PIB, et les paiements au titre du service de la dette, compte non tenu de l'allègement de la dette, à 61,7 millions de dollars, soit 59,1 % du montant des exportations de biens et de services non facteurs.

Coopération au titre du programme, 2000-2001

5. Le programme a été élaboré sur la base d'un scénario prévoyant une amélioration de la sécurité, de la stabilité et de l'accès à la population. En 1999, la zone d'opérations s'est progressivement élargie comme suite au déploiement des forces de maintien de la paix, mais cette tendance a brutalement pris fin cinq mois après le lancement du programme. L'accès à la population a considérablement diminué, et l'acheminement de l'aide humanitaire a été suspendu sur près de la moitié du territoire. L'exécution du programme a pu se poursuivre à peu près normalement dans les zones contrôlées par le Gouvernement.

6. En raison de la destruction des installations et des graves carences en personnel, la priorité a été accordée à la remise sur pied des services de soins de santé primaires. La reprise de ces services grâce à la revitalisation des groupes de soins primaires et au renforcement du programme élargi de vaccination (PEV) s'est avérée une stratégie efficace. La chaîne du froid fonctionne désormais dans 10 districts et s'étend progressivement à d'autres zones. Le taux de couverture vaccinale complète s'élève à 39 %. Comme suite à des négociations avec le RUF, la campagne de lutte contre la poliomyélite a pu être menée dans toutes les régions du

pays et plus de 800 000 enfants ont ainsi été vaccinés. Par ailleurs, des suppléments vitaminés ont été distribués à 77 % des enfants concernés. Grâce à l'aide directe que reçoivent les groupes de soins primaires, le programme de médicaments essentiels est en cours de rétablissement, la gestion de la santé au niveau des districts s'améliore et le personnel qualifié est en augmentation, ce qui contribue à élever la qualité des services fournis.

7. Le programme de protection de l'enfant de l'UNICEF, organisme chef de file pour la protection de l'enfant dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, collabore de manière fructueuse avec le Ministère de l'aide sociale, de la promotion de la femme et de l'enfant pour établir un réseau d'institutions de protection de l'enfant. Des normes communes sont appliquées et des mécanismes permettant de faire face à toute situation sont mis en place. Près de 2 000 enfants ont participé au programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion au cours des six premiers mois, mais les nouveaux arrivants se font rares depuis la crise de mai, et les activités de recherche des individus et de réunification des familles ont été gravement compromises en raison des difficultés d'accès et des déplacements de population. Des mécanismes de prise en charge de longue durée (placement familial, foyers d'hébergement, etc.) ont été mis en place à l'intention des enfants ne pouvant rejoindre leur famille immédiatement. En 2000, 2 312 enfants ont bénéficié d'une assistance de ce type; 46 % d'entre eux ont ensuite retrouvé leur famille et 28 % ont reçu une protection de remplacement. Les programmes lancés en 1999 pour venir en aide aux filles victimes de sévices sexuels ont bénéficié à 231 enfants supplémentaires en 2000; à ce jour, 585 filles sont retournées à l'école ou suivent une formation spécialisée. Dans la perspective des travaux de la Commission Vérité et réconciliation, des règles de procédure sont actuellement élaborées pour régir la participation des enfants à ce processus.

8. Le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement a dû faire face à une augmentation soudaine du nombre de personnes déplacées dans le pays après la crise de mai, ainsi qu'au retour, depuis septembre 2000, des personnes réfugiées en Guinée, comme suite à la dégradation des conditions de sécurité dans ce pays. Comme on s'y était engagé, les services dans les groupes de soins primaires et les écoles ont été améliorés. En un an, 173 000 personnes, 18 écoles et 11 groupes de soins primaires ont pu accéder à une source d'eau potable dans sept districts. Un camion-citerne et un camion d'évacuation des latrines fournissent désormais de l'eau et des installations sanitaires à 30 000 personnes déplacées dans Freetown. Des latrines ont été construites dans les maisons particulières et sur les marchés publics, permettant ainsi à 108 000 personnes d'avoir accès à des installations sanitaires de base. Les mesures prises pour lutter contre le choléra, y compris les campagnes d'éducation sanitaire et la chloration de l'eau de puits, ont porté leurs fruits.

9. En 2000, 67 écoles ont reçu une assistance, facilitant ainsi l'accès de plus de 30 000 enfants à l'éducation. Afin d'aider les enfants touchés par la guerre à réintégrer le système scolaire institutionnalisé, un programme d'urgence en matière d'éducation, auquel participent plus de 10 000 enfants, et un programme d'éducation accélérée complémentaire pour les écoles primaires, qui regroupe 2 000 enfants, ont été mis en oeuvre avec de bons résultats. Par ailleurs, 18 000 enfants reçoivent une éducation extrascolaire grâce à l'appui important fourni par les collectivités, et 87 % d'entre eux poursuivent leurs études.

Enseignements tirés de la coopération antérieure

10. La stratégie consistant à appuyer le développement sectoriel, à revitaliser la prestation des services au stade de l'exécution, à élaborer des programmes ponctuels pour répondre à des besoins spécifiques et à intervenir rapidement en cas de situation d'urgence grave s'avère adaptée à la conjoncture actuelle et aux scénarios envisagés.

11. Le programme élargi de vaccination, en particulier la campagne d'élimination de la poliomyélite, a contribué à la revitalisation des services de soins de santé primaires. En outre, elle permet d'accroître la couverture des services de santé dans les zones contrôlées par le RUF. L'appui apporté aux équipes chargées de la gestion sanitaire au niveau des districts commence à avoir des effets bénéfiques sur la qualité des services, mais la mise en place de systèmes durables dans ce domaine demeure un objectif lointain en raison de la faiblesse des infrastructures.

12. La persistance des combats rend fort difficiles la protection des enfants et la réunification des familles. Bien que le Gouvernement reste déterminé à mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, certains groupes armés continuent de recruter des enfants. Il sera nécessaire de mener des activités de sensibilisation mieux ciblées pour faire cesser cette pratique. La participation des collectivités locales ainsi qu'un appui sur le long terme et un meilleur accès à l'éducation sont essentiels à une réinsertion réussie. Le réseau de protection de l'enfance a permis de mettre en place des services de soins complets et efficaces.

13. Le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, dont les besoins sont immenses, manque de moyens. Il sera difficile d'attirer des sociétés de forage privées tant que le niveau des investissements restera aussi faible. Il faut encourager les collectivités à participer davantage à l'entretien des installations et promouvoir plus activement l'assainissement et les pratiques d'hygiène.

Coopération recommandée au titre du programme, 2002-2003

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	Total
Ressources ordinaires			
Santé et nutrition	450	475	925
Approvisionnement en eau et assainissement	300	370	670
Éducation	450	475	925
Protection de l'enfant	450	475	925
VIH/sida	220	230	450
Planification, suivi et évaluation	150	160	310
Relations extérieures et promotion	150	160	310
Coûts intersectoriels	459	474	933
Total partiel	2 629	2 819	5 448

	2002	2003	Total
Autres ressources^a			
Santé et nutrition	1 100	1 100	2 200
Approvisionnement en eau et assainissement	600	600	1 200
Éducation	800	800	1 600
Protection de l'enfant	1 500	1 500	3 000
VIH/sida	535	535	1 070
Planification, suivi et évaluation	100	100	200
Relations extérieures et promotion	100	100	200
Coûts intersectoriels	265	265	530
Total partiel	5 000	5 000	10 000
Total	7 629	7 819	15 448

^a Ces programmes seront également financés au moyen d'appels de contributions d'urgence, qui devraient générer 5,2 millions de dollars par an si l'on se base sur les appels pour la période 1999-2001.

Processus d'élaboration du programme de pays

14. Le processus d'élaboration du programme de pays a été lancé en septembre 2000 dans le cadre du processus d'appel global pour 2001, établi sur la base d'une évaluation complète réalisée avec la participation d'organismes des Nations Unies, du Gouvernement, de donateurs et d'organisations non gouvernementales (ONG), et approuvée par le Ministère du développement et de la planification économique et la Commission nationale pour la réinstallation, la réhabilitation et la reconstruction. Le projet de recommandation pour le programme de pays s'est inspiré d'autres analyses sectorielles et d'une analyse du cadre logique pour chaque programme proposé. Les ministères partenaires ont approuvé le projet de programme de coopération sous la coordination du Ministère du développement et de la planification économique.

Objectifs du programme de pays

15. Compte tenu de la situation précaire des droits de l'enfant en Sierra Leone, le programme de pays cherche à consolider les mécanismes de protection et de réalisation des droits de l'enfant. Ce programme, qui est mis en oeuvre dans les zones de sécurité du pays, a pour objectifs : a) d'accroître l'accès à des services de soins de santé primaires de qualité; b) d'accroître l'accès à des installations sanitaires et d'approvisionnement en eau durables, et améliorer les pratiques d'hygiène de la population; c) d'accroître l'accès à un enseignement primaire de qualité; d) d'offrir soins et protection aux enfants séparés de leur famille, y compris les anciens enfants soldats nécessitant une protection particulière; e) d'aider les adolescents à mieux se protéger face au VIH/sida en les informant mieux sur la question et à l'acquisition de compétences nécessaires à la vie courante; et f) de promouvoir l'application et le suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Liens avec les priorités nationales et internationales

16. Le programme de pays s'inscrira dans le cadre du plan mis en oeuvre par le Gouvernement en vue de reconstruire les zones sinistrées par la guerre et de lutter contre la pauvreté, priorité étant donnée à la santé – en particulier à la prévention du VIH/sida –, à l'éducation, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Le programme de protection de l'enfance est au coeur des efforts déployés par le Gouvernement pour la démobilisation et la réinsertion des anciens enfants soldats. Le programme de pays tient compte des principaux engagements de l'UNICEF en cas de situation d'urgence ainsi que des engagements en matière de protection de l'enfance et de campagne contre l'utilisation d'enfants par les groupes armés. En outre, le programme reflète les priorités établies en matière de lutte contre le VIH/sida, d'accès aux services de base, de scolarisation des filles et de réduction de la mortalité maternelle.

Stratégie de programme

17. Le programme est conçu selon le scénario le plus probable, tout en offrant la possibilité de s'adapter aux changements. La situation actuelle devrait en principe se prolonger, et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) se déployer progressivement dans les zones contrôlées par le RUF, ce qui permettra d'accéder à un nombre croissant de civils qui sont présentement coupés de l'assistance humanitaire. Les difficultés d'accès limiteront la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le nord et l'est. La plupart se réinstalleront dans l'ouest et le sud, ce qui fragilisera les communautés d'accueil. Une reprise des hostilités, doublée de raids transfrontières accrus et d'un déplacement massif de population constitue le scénario catastrophe. Freetown serait menacée et le pays dans sa quasi-totalité privé d'assistance humanitaire. La réinstallation des personnes déplacées serait considérablement entravée, ce qui les concentrerait fortement dans la région de Freetown. Le scénario le moins plausible serait que l'on se remette à respecter les engagements pris dans l'Accord de paix de Lomé, que la situation se stabilise sur le plan de la sécurité grâce à la relance du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et que le gouvernement prenne le contrôle de tout le pays, ce qui permettrait d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire.

18. Il faudra s'employer dans les deux prochaines années à renforcer un système de prestation de services rudement éprouvé et fragilisé, pour que les collectivités et les familles puissent s'acquitter de leurs devoirs de protection vis-à-vis de leurs enfants d'abord et de défense de leurs droits ensuite. Le programme sera exécuté de manière à contribuer à la consolidation de la paix et à permettre d'étendre les services de base aux femmes et aux enfants vivant dans les zones actuellement occupées par le RUF. Il comportera quatre principaux volets : prestation de services; promotion et mobilisation sociale; renforcement des capacités; et préparation et réaction aux situations d'urgence.

19. La priorité essentielle du programme est d'accroître l'accès au système de prestation de services de base et de relever la qualité des services en renforçant tous les rouages des systèmes de prestation de services. Le lancement d'une série d'initiatives communautaires allant du suivi de la croissance, de la maternité sans risques et de la modification des pratiques d'hygiène à la gestion des ressources en

eau par les collectivités, se traduira par la fourniture d'un soutien direct à une centaine de groupes de soins primaires et à une centaine d'établissements scolaires de la même localité y compris la prise en charge d'installations d'eau et d'assainissement. En outre, le programme assurera des services aux populations déplacées, aux réfugiés rapatriés et à leurs communautés d'accueil. Les campagnes de promotion et de communication en seront les fils conducteurs. Les activités promotionnelles viseront à assurer que des enfants ne sont pas enrôlés par les forces armées et que les intérêts de l'enfant sont préservés au mieux au sein de la Commission Vérité et réconciliation et devant le Tribunal spécial. La mobilisation sociale servira, en tant que stratégie de base, à mieux sensibiliser les adolescents au danger du VIH/sida, à favoriser un comportement sain, à rétablir la mainmise des collectivités sur les ressources en eau et à modifier les comportements en matière d'hygiène. Le renforcement des capacités sera axé sur l'amélioration de la planification, de la collecte et de l'utilisation des données ainsi que des systèmes de contrôle et de supervision des pouvoirs centraux et locaux dans le contexte de la politique de décentralisation. En outre, des enseignants et 1 000 agents sanitaires seront formés. La préparation et la réaction aux situations d'urgence feront partie intégrante du programme. Les deux types de situation d'urgence les plus probables sont les déplacements de population et les déclenchements d'épidémies telles que le choléra, la rougeole et la fièvre jaune. Les programmes disposeront de moyens suffisants pour répondre immédiatement aux besoins de 10 000 personnes déplacées tout en tenant compte de toutes les interventions prévues dans les principaux engagements collectifs de l'UNICEF. Une attention particulière sera accordée aux enfants victimes de sévices, notamment les filles.

20. Santé et nutrition. Ce programme reposera sur des services spécifiques et bien établis. Le soutien en faveur du programme élargi de vaccination et de 100 groupes de soins primaires en constituera le noyau. Le volet du programme élargi de vaccination s'étendra à toutes les zones sûres dotées de chambres froides et de services de vaccination rattachés à 500 groupes de soins primaires disposant de 1 000 agents sanitaires et de 10 000 autres agents formés dans la supplémentation en vitamine A. Après le succès de la campagne de lutte contre la poliomyélite menée dans toutes les régions du pays, reste maintenant à tenter d'étendre la couverture aux zones occupées par le RUF. Une journée de vaccination contre la poliomyélite est prévue chaque année au niveau sous-national. Les interventions contribueront à immuniser 60 % d'enfants contre toutes les maladies évitables, conformément à l'objectif fixé, et à porter à 90 % le taux de supplémentation en vitamine A. Un soutien sera fourni dans le cadre du projet de gestion des soins de santé primaires dans les districts, pour renforcer l'élaboration de politiques, les compétences des équipes des services départementaux de santé chargés de la supervision et de la planification, ainsi que de la formation dans la prise en charge des cas de maladie et dans l'administration de médicaments, des systèmes intégrés de gestion et de la gestion des approvisionnements. Les médicaments essentiels seront distribués à une centaine de groupes de soins primaires, ce qui permettra de relancer les activités communautaires facilitées par ces derniers. Le projet de maternité sans risques fournira à 200 groupes de soins primaires des médicaments et des moustiquaires pour chaque femme enceinte pour tenter de réduire les cas d'anémie. Les 2 000 accoucheuses traditionnelles formées identifieront et orienteront les femmes qui courent le plus de risques et encourageront 80 % des femmes enceintes et des mères allaitantes à s'inscrire à des cours de prévention de l'anémie. En utilisant pour commencer des agents sanitaires des collectivités, le projet visant à suivre le

développement communautaire permettra aux collectivités desservies par 100 groupes de soins primaires d'identifier les enfants souffrant de malnutrition et de prendre des mesures visant à y remédier.

21. **Eau et assainissement.** Ce programme permettra de soutenir les interventions grâce à une approche intégrée en mettant l'accent sur la viabilité fondée sur les collectivités et des pratiques d'hygiène saines. Le soutien communautaire sera renforcé. Les agents de vulgarisation bénéficieront de l'appui nécessaire pour mener à bien les activités communautaires avant, pendant et après la construction. Quelque 40 000 personnes déplacées dans leur propre pays et réfugiés rapatriés ainsi que 50 000 autres personnes relevant du programme de réinstallation des personnes déplacées auront accès en permanence à de l'eau potable et à des installations d'assainissement. Des installations d'eau et d'assainissement seront en outre fournies à 100 écoles et groupes de soins primaires, ce qui permettra également de favoriser des pratiques hygiéniques au sein des collectivités desservies et, partant, de réduire de 30 % l'incidence des maladies diarrhéiques.

22. **Éducation.** Ce programme vise à améliorer l'accès à une éducation primaire de qualité en contribuant aux rénovations et à la fourniture du matériel pédagogique et didactique nécessaire à la scolarisation de 110 000 enfants supplémentaires et à la création d'établissements périscolaires pour l'instruction de 20 000 enfants. Le soutien apporté au programme de cycle primaire accéléré complémentaire permettra à 100 000 enfants ayant dépassé l'âge scolaire, pour avoir été directement touchés par la guerre, d'intégrer un circuit scolaire normal. Le programme parera à des situations d'urgence en atténuant les perturbations de la scolarisation occasionnées par les déplacements de population.

23. **Protection de l'enfant.** Ce programme a l'avantage exceptionnel de pouvoir contribuer à la planification, à la coordination et au contrôle nécessaires à la protection de toutes les catégories d'enfants seuls, y compris les ex-combattants. Le programme aidera le réseau de protection de l'enfance et ses partenaires à assurer soins, protection et réinsertion. Par ailleurs, les filles ayant besoin d'une protection particulière, notamment les adolescentes enceintes et les enfants prostitués dans les grands centres urbains, bénéficieront également de soins et de protection. Les systèmes de surveillance seront étendus pour que les violations dont sont victimes les enfants puissent être répertoriées et suivies. La protection des enfants au sein du système judiciaire sera axée sur le respect de leurs droits au sein de la Commission Vérité et réconciliation et devant le Tribunal spécial, sur les soins à leur prodiguer et la protection à leur assurer en détention.

24. **VIIH/sida.** Ce programme s'adresse principalement aux adolescents qui en sont également le moteur. En utilisant tous les moyens de communication de masse efficaces, le programme mettra les adolescents en contact avec des spécialistes qui leur présenteront des informations de manière directe, univoque et intéressante pour eux. En outre, pour préparer les adolescents à la vie active dans un cadre constructif, le projet conçu à cet effet travaillera avec 100 établissements secondaires pour faciliter les activités entre pairs tant à l'école qu'en dehors du cadre scolaire.

25. **Planification, suivi et évaluation.** Le Groupe de la planification, du suivi et de l'évaluation fournira au titre de ce programme des apports destinés à subvenir aux besoins des femmes et des enfants dans le cadre de nouvelles politiques sociales découlant du Plan de réduction de la pauvreté. Parallèlement, pour appuyer le processus de planification, le Groupe continuera à analyser la situation de manière

périodique, à suivre l'évolution des données relatives au programme et à établir des plans de secours en cas d'urgence.

26. Relations extérieures et promotion. Le Groupe des relations extérieures et des activités de promotion fournira au titre de ce programme des renseignements aux organes de presse nationaux et internationaux ainsi qu'aux donateurs sur le programme et la situation des femmes et des enfants en Sierra Leone. Le Groupe aura en outre pour tâche d'amplifier le mouvement mondial en faveur de l'enfance qui s'est instauré autour de la question de l'éducation pour tous, de la promotion et du suivi des droits de l'enfant et de la législation relative aux droits de l'enfant.

27. Coûts intersectoriels. Ce volet assurera au programme de pays le soutien administratif, financier et logistique ainsi que les apports nécessaires à son exécution.

Suivi et évaluation

28. Un plan de suivi et d'évaluation intégré a été établi sur la base de l'analyse du cadre logique de chaque programme. Faute de données précises, les enquêtes et les études devront être plus ciblées. La collecte et la gestion des données au niveau du district seront renforcées afin que les informations obtenues puissent permettre d'assurer le suivi nécessaire. Des données seront prélevées de rapports d'organismes homologues et de partenaires, ainsi que de rapports issus de visites de supervision et de suivi effectuées sur le terrain. Les bureaux extérieurs suivront de très près l'exécution du programme et établiront des comptes rendus hebdomadaires. Ils procéderont régulièrement à des examens, à des évaluations de programme annuelles ainsi qu'à un bilan du programme annuel de pays pour déterminer les progrès réalisés.

Collaboration avec les partenaires

29. L'ensemble des organismes des Nations Unies, des ONG et le Gouvernement se retrouvent dans le cadre du processus d'appel global afin de procéder à une évaluation et à une programmation communes. En outre, l'UNICEF collabore étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres partenaires dans le cadre du groupe thématique sur le VIH/sida et d'autres interventions dans le domaine sanitaire. Le programme collaborera avec tout un ensemble d'organisations non gouvernementales nationales et internationales prestataires de services de soins de santé, de protection de l'enfance et d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les partenaires de chaque secteur se rencontrent régulièrement pour échanger des informations et coordonner leurs activités. L'UNICEF entend coopérer étroitement avec le Gouvernement, la Banque mondiale et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réconciliation. La planification des activités du secteur sanitaire se fera conjointement avec la Banque mondiale et l'OMS.

Gestion du programme

30. Un comité composé de représentants du ministère homologue et de l'UNICEF gèrera conjointement chaque programme sous la supervision générale du Ministère du développement et de la planification économique et de la Commission nationale pour la réinstallation, la réhabilitation et la reconstruction. L'UNICEF gèrera le programme à partir de son principal bureau de Freetown avec le soutien de trois bureaux de zone. Suivant la situation qui prévaudra en matière de sécurité, les bureaux de zone de Bo, Kenema et Makeni assureront le soutien logistique et suivront l'exécution du programme dans les provinces du sud, de l'est et du nord respectivement.

Tableau
Liens entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Sierra Leone

Programme : 2002-2003

Chapitres du programme/domaine d'activités et source de financement	Budget-programme			Postes ^a										Dépenses de personnel ^b		
	RG	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	GS	Total	AI	Personnel local	Total
Ressources générales	925 000		925 000	0	0	0	1	0	0	1	0	1	2	344 868	19 859	364 727
	670 000		670 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	75 452	75 452
	925 000		925 000	0	0	0	1	0	0	1	0	1	2	344 868	19 859	364 727
	925 000		925 000	0	0	0	1	0	0	1	0	1	2	344 868	19 859	364 727
	310 000		310 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	83 190	83 190
	310 000		310 000	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	304 491	0	304 491
	450 000		450 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	75 452	75 452
	933 000		933 000	0	0	0	0	1	0	1	4	16	21	304 491	400 129	704 620
	5 448 000		5 448 000	0	0	0	3	2	0	5	7	22	34	1 643 586	693 800	2 337 386
	Autres ressources	2 200 000		2 200 000	0	0	0	0	0	0	0	5	1	6	0	252 468
1 200 000			1 200 000	0	0	0	1	0	0	1	1	1	3	344 868	83 190	428 058
1 600 000			1 600 000	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	98 581	98 581
3 000 000			3 000 000	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	85 976	85 976
200 000			200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
200 000			200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Chapitres du programme/domaine d'activités et source de financement	Budget-programme			Postes ^a										Dépenses de personnel ^b			
	RG	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	GS	Total	AI	Personnel local	Total	
VIH/sida		1 070 000	1 070 000	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	42 988	42 988
Dépenses intersectorielles		530 000	530 000	0	0	0	0	0	0	0	1	9	10	0	176 324	176 324	
Total AR		10 000 000	10 000 000	0	0	0	1	0	0	1	12	11	24	344 868	739 527	1 084 395	
Total RG + AR	5 448 000	10 000 000	15 448 000	0	0	0	4	2	0	6	19	33	58	1 988 454	1 433 327	3 421 781	
Budget d'appui au programme	Frais de fonctionnement Effectifs	553 596		0	0	1	2	0	0	3	2	9	14	139 914	341 798	1 481 712	
Total général (RG + AR + BA)				0	0	1	6	2	0	9	21	42	72	3 128 368	1 775 125	4 903 493	
	Nombre de postes et dépenses de personnel :																
	Cycle de programmation en cours																
	À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)																
											9	14	36			59	
											9	21	42			72	
														3 128 368	1 775 125	4 903 493	

Abbreviations : RG = ressources générales; AR = autres ressources; BA = budget d'appui; AI = administrateurs recrutés sur le plan international; AN = administrateurs recrutés sur le plan national; GS = agents des services généraux.

^a Tous les postes, quelle que soit leur source de financement, sont au service de l'ensemble du programme de pays.

^b Non compris le personnel temporaire et les heures supplémentaires.

